

Chapitre 46 (8 mai 1975) *Loi modifiant la Loi sur l'administration du pont Fort-Falls* supprime l'exigence d'adoption d'une loi ou d'une résolution par le Congrès des États-Unis et autorise le début de la construction du pont après la conclusion d'un accord avec l'État du Minnesota.

Chapitre 47 (19 juin 1975) *Loi sur l'administration du pétrole* impose des redevances sur les exportations de pétrole brut et de certains produits pétroliers, prévoit une indemnité au titre de certains coûts du pétrole, et réglemente le prix du pétrole brut et du gaz naturel canadiens dans le commerce interprovincial et le commerce d'exportation.

Chapitre 48 (19 juin 1975) *Loi modifiant la Loi sur les juges, et certaines autres lois connexes par suite de la réorganisation de la Cour suprême de Terre-Neuve et de l'Île-du-Prince-Édouard* prévoit l'augmentation des traitements, des indemnités, des frais et des pensions, et prévoit l'augmentation du nombre des juges dans tout le Canada.

Chapitre 49 (19 juin 1975) *Loi sur le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes* crée le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, modifie en conséquence la Loi sur la radiodiffusion et certaines autres lois, et édicte certaines dispositions corrélatives.

Chapitre 50 (19 juin 1975) *Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels* réglemente l'exportation en provenance du Canada de biens culturels et vise l'importation à destination du Canada de biens culturels exportés illégalement.

Chapitre 51 (19 juin 1975) *Loi modifiant la Loi sur la Commission d'énergie du Nord canadien* porte le nombre des membres de la Commission de trois à cinq, prévoit leurs frais, et apporte des changements concernant la gestion financière et les pratiques bancaires de la Commission.

Chapitre 52 (19 juin 1975) *Loi modifiant la Loi sur les terres territoriales* précise les catégories de terres territoriales ou de corporations dans lesquelles les employés du gouvernement ne peuvent acquérir des intérêts.

Chapitre 53 (19 juin 1975) *L'Acte de l'Amérique du Nord britannique n° 2, 1975* modifie les Actes de l'Amérique du Nord britannique, 1867 à 1975, porte le nombre des sénateurs de 102 à 104, et prévoit que le Territoire du Yukon et les Territoires du Nord-Ouest auront le droit d'être représentés par un sénateur chacun.

Chapitre 54 (19 juin 1975) *Loi sur le double prix du blé* prévoit, jusqu'au 31 juillet 1980, le versement d'un montant maximal de \$1,75 le boisseau pour le blé produit et vendu au Canada pour la consommation humaine au Canada, afin de combler l'écart entre le prix au Canada et le prix moyen à l'exportation.

Chapitre 55 (19 juin 1975) *Loi sur l'immersion de déchets en mer* régit l'immersion délibérée en mer de déchets et substances diverses à partir de navires, d'aéronefs, de plate-formes ou de toutes autres structures aménagées par l'homme en mer.

Chapitre 56 (19 juin 1975) *Loi modifiant la Loi sur les traitements* porte le traitement des lieutenants-gouverneurs des provinces de \$20,000 à \$35,000 en Ontario et au Québec et de \$18,000 à \$35,000 dans chacune des autres provinces.

Chapitre 57 (26 juin 1975) *Loi n° 3 de 1975 portant affectation de crédits* accorde certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1976.

Chapitre 58 (26 juin 1975) *Loi modifiant la Loi sur la sécurité de la vieillesse, abrogeant la Loi sur l'assistance-vieillesse et modifiant, en conséquence, certaines autres lois.*

Chapitre 59 (26 juin 1975) *Loi modifiant la Loi sur le ministère de l'Industrie et du Commerce* permet la communication au ministre de l'Industrie et du Commerce et à des fonctionnaires de son ministère désignés par lui de copies des documents douaniers, notamment des factures, concernant des marchandises importées au Canada.

Chapitre 60 (26 juin 1975) *Loi modifiant la Loi sur les explosifs* pourvoit à l'exercice d'un contrôle plus sévère des explosifs, particulièrement sous le rapport de l'achat, de la possession et du transport.

Chapitre 61 (30 juillet 1975) *Loi sur la Société Petro-Canada* crée une société nationale des pétroles à titre de société de la Couronne.